

ment sa confiance dans l'avenir "de cette vieille terre de Belgique, où la foi et la liberté ont accompli de si grandes choses."

Est-il possible d'imaginer une démonstration plus éloquente et plus caractéristique? Cette unanimité des pasteurs, des conseils électifs, des organes de l'opinion, de la nation toute entière, n'honore pas seulement la Belgique: elle la fortifie.

Les catholiques belges sont donc toujours sur le terrain de 1830, et ils persistent à y chercher ce qu'ils voulaient au lendemain de l'affranchissement? Est-ce la domination? Non; l'évêque de Tournay l'a dit: "Ni faveur ni privilège; uniquement la liberté réelle et entière." Qu'on cesse donc de les représenter comme les ennemis des institutions qu'ils ont fondées et qu'ils embrassent encore; qu'on n'affecte plus de voir dans les radicaux, partisans du principe des annexions au profit des grandes nationalités, les seuls et vrais défenseurs du pacte constitutionnel et de l'indépendance.

Sans cette constitution, sans le prix des droits qu'elle consacre et l'attachement dévoué qu'elle inspire, comment se serait opérée l'épreuve, si redoutable pour les dynasties nouvelles, de la transmission du pouvoir? Si la Belgique n'eût possédé qu'un de ces gouvernements personnels où tout repose sur l'intelligence et la volonté d'un homme, la jeune monarchie eût couru le risque de finir avec la vie de son premier roi. Grâce à la force des institutions, le scabreux passage a été franchi sans secousse, et le trône n'a pas un seul instant oscillé sur sa base.

Est-ce à dire qu'aucun danger ne le menace plus? Non sans doute, et le nouveau roi, le premier souverain des Belges qui soit né sur leur sol depuis Charles-Quint, aura besoin

peut-être de plus de prudence encore que son père. Il est souvent plus difficile de subsister que de naître, et dans les temps d'incertitude universelle où nous vivons, quand tous les lendemains sont problématiques quand toutes les règles de la justice sont méconnues, quand la brutale doctrine du fait accompli est devenue le code des nations, tout est possible et l'anxiété se conçoit. Mais l'union qui calme les dissidences en enlevant tout prétexte aux plaintes étrangères, l'union est une puissante sauvegarde, et Léopold II, dans le noble et touchant discours qui a si heureusement inauguré son règne, en recommande avec sagesse la pratique à son peuple.

Remarque singulière! En 1831, la Hollande résista la dernière et avec une obstination qui ne céda qu'à l'argumentation du boulet. En 1865, elle a été la première à offrir des témoignages de sympathie à sa voisine et à s'associer à son deuil comme à ses espérances. Il y a trente-quatre ans, la Prusse insistait avec force pour maintenir la Belgique sous le sceptre de la maison d'Orange, et aujourd'hui on l'accuse de vouloir l'enlever à une dynastie d'origine allemande pour la livrer en rançon d'annexions iniques. Enfin, certains accepteraient que la France, détruisant ce qu'elle a fait jadis, allât bombarder dans Anvers les Belges à qui nos soldats en ont ouvert les portes! Et ce sont de prétendus libéraux qui rêvent de voir nos zouaves renverser à Bruxelles la tribune de la chambre et la colonne du Congrès!

LÉON LAVÉDAN.

—Le Correspondant.